



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

boues

Question écrite n° 14995

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le devenir de l'épandage du lisier et des boues urbaines. Avec les activités d'élevage, ce sont plus de 50 millions de tonnes de lisier qui doivent être générés chaque année et continuent à soulever de nombreux problèmes pesant sur l'environnement et sur la qualité de l'eau. Des solutions alternatives voient peu à peu le jour telle la méthanisation des lisiers. Cette dernière apparaît comme une solution intéressante mais encore peu usitée. Elle lui demande quelles mesures elle envisage afin de promouvoir la méthanisation des lisiers et opérer un accompagnement dans ce sens.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant la promotion de la méthanisation des lisiers. Les effluents d'élevage constituent des engrais de ferme dont la valeur fertilisante est importante et leur épandage sur les terres agricoles est le moyen d'élimination le plus efficace et le plus répandu. La concentration d'animaux dans certaines exploitations et régions pose toutefois des problèmes d'environnement qui ont amené les pouvoirs publics à prendre diverses mesures incitatives et réglementaires pour réduire les risques de pollution des eaux par les nitrates dus à des épandages excessifs de ces effluents mais aussi d'engrais minéraux. Dans ce cadre, des traitements de lisiers ont été rendus obligatoires sous certaines conditions. La méthanisation ne fait pas partie de ces traitements car cette technique porte sur la transformation des composés carbonés et non de l'azote. L'intérêt de la méthanisation en tant que technique de production d'énergie renouvelable retient par contre l'attention des pouvoirs publics. Des expérimentations en station et dans des exploitations agricoles sont conduites depuis plusieurs années par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Elles contribuent à déterminer les conditions techniques et économiques dans lesquelles de telles installations pourraient se développer dans des exploitations d'élevage.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14995

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2003, page 2138

Réponse publiée le : 18 août 2003, page 6497